

/M.N./F.M./
REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
B.P. 1744 KIGALI

Kigali, le 23/4/1982

N° 824 /12.06.01
N° 824 /12.06.01

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

OBJET: Demande d'explication.

Kigali, le 23/4/1982
Monsieur. Sebunyani Thé
..... Nyirwira Prépère
..... Ruparara Simon
Habyarimana Raphaël

Monsieur,

Référence faite à ma note de service
n°646/12.00 relative à la vente des tickets lors du match MUKURA-
PANAFRICAN du 03/03/1982, vous êtes priés de donner des explica-
tions concernant le manquant relevé dans la vente des tickets vous
confiés. La réponse devra me parvenir dès réception de la présente.

Référence faite à ma note de service
n°646/12.00 relative à la vente des tickets lors du match MUKURA-
PANAFRICAN du 03/03/1982, vous êtes priés de donner des explica-
tions concernant le manquant relevé dans la vente des tickets vous
confiés. La réponse devra me parvenir dès réception de la présente.

C.P.I. à:

- Monsieur le Secrétaire Général
au MIJEUNESPORTS
K I G A L I

✓ Monsieur le Directeur Général
des Sports et Loisirs
K I G A L I

- Monsieur le Chef de Bureau
Sports d'Equipe
K I G A L I

Monsieur le Directeur Général
des Sports et Loisirs
K I G A L I

Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports
NDINDILYIMANA Augustin
Cdt BEM

Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports
NDINDILYIMANA Augustin
Cdt BEM

/M.N./F.M./
REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le 23/4/1982

N° 824 /12.08.01

N° 824 /12.08.01

OBJET: Demande d'explication.

Monsieur. *Sebunyoni Ehé*
..... *Yavupwa Prépoie*
..... *Rupararu Simon*
..... *Habyarimana Raphaël*

Monsieur,

Référence faite à ma note de service
n°646/12.00 relative à la vente des tickets lors du match MUKURA-
PANAFRICAN du 03/03/1982, vous êtes priés de donner des explica-
tions concernant le manquant relevé dans la vente des tickets vous
confiés. La réponse devra me parvenir dès réception de la présente.

Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports

NDINDILYIMANA Augustin

Cdt BEM

C.P.I. à:

- Monsieur le Secrétaire Général
au MIJEUNESPORTS
K I G A L I

- Monsieur le Directeur Général
des Sports et Loisirs
K I G A L I

✓ Monsieur le Chef de Bureau
Sports d'Equipe
K I G A L I

REPUBLICQUE RWANDAISE
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
CABINET DU PRESIDENT

/COPIE/

Kigali, le 18 mars 1982

N° 601 /01.10

Monsieur le Secrétaire Général du
Mouvement Révolutionnaire National
pour le Développement

K I G A L I .-

Monsieur le Président du Conseil
National de Développement

K I G A L I .-

Monsieur le Ministre (TOUS)

K I G A L I .-

Monsieur le Directeur d'Etablissement
Public (TOUS)

Monsieur le Secrétaire Général,
Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre,
Monsieur le Directeur,

Suite à de fréquentes absences aux
Travaux Communautaires de Développement, le Président de la République me charge
de vous rappeler que le travail au bureau le jour des Travaux Communautaires
de Développement doit être commandé par écrit et par le supérieur hiérarchique
de l'agent. Il en justifie le bien fondé.

Par ailleurs, le Président de la
République insiste sur le contrôle qui doit être fait pour que les agents
retenus pour un travail au bureau s'y rendent effectivement.

Le Ministre à la Présidence de la
République chargé des Affaires Politiques,
Administratives et Institutionnelles,

KAREMERA Edouard.-

(sé)

Kigali, le 18 Juin 1982

N° I343 /12.11



- Monsieur l'Encadreur Régional
de la Jeunesse et des Sports (TOUS)
.....
- Monsieur l'Encadreur Sous-Régional
de la Jeunesse et des Sports (TOUS)
.....

Monsieur l'Encadreur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que désormais les missions de service avec indemnités de restaurant sont tributaires du budget alloué au Département de la Jeunesse et des Sports.

Par voie de conséquence pour percevoir les indemnités de restaurant vous êtes autorisés à effectuer des missions n'allant pas au dessus de 28 pour chaque Encadreur et ce jusqu'au 31 décembre 1982.

Dans ces 28 missions, sont incluses celles effectuées jusqu'ici et non déclarées pour percevoir les frais y relatifs.

Par ailleurs, j'insiste sur ce fait que cette contrainte budgétaire ne doit pas être un prétexte pour limiter vos activités notamment dans les zones proches du chef-lieu de votre travail habituel. Vous devrez, plus que par le passé, faire preuve de dévouement et d'abnégation pour plus de rendement sur le terrain puisque c'est là que se trouve la Jeunesse vous confiée.

C.P.I.à:

- Monsieur le Ministre des Finances
K I G A L I
- Monsieur le Préfet de Préfecture
(TOUS).....
- Monsieur le Directeur Général
de la Jeunesse.-KIGALI
- ✓ - Monsieur le Directeur Général
des Sports et Loisirs.-KIGALI
- Monsieur le Sous-Préfet de Sous-Préfecture
(TOUS).....
- Monsieur le Gestionnaire des Crédits
au Ministère de la Jeunesse et des
Sports.-KIGALI

Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports

NDINDILIYIMANA Augustin

Cdt BEN

